



# GUIDE DES PARENTS

Camp de jour régulier avec thématiques

ÉTÉ 2025



## TABLE DES MATIÈRES

1.	COORDONNÉES IMPORTANTES .....	1
2.	RENCONTRE VIRTUELLE DE PARENTS .....	1
3.	LIEU DU CAMP DE JOUR .....	1
4.	FONCTIONNEMENT DE L'INSCRIPTION.....	2
5.	DATE LIMITE D'ANNULATION-REMBOURSEMENT .....	2
6.	HEURES D'ANIMATION DU CAMP D'ACTON VALE.....	2
7.	PROCÉDURES POUR LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS .....	2
8.	CODE DE VIE.....	3
9.	À APPORTER QUOTIDIENNEMENT.....	4
10.	CODE VESTIMENTAIRE .....	4
11.	OBJETS PERDUS.....	5
12.	OBJETS PERSONNELS .....	5
13.	MALADIE .....	5
14.	ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS .....	5
15.	ALLERGIE .....	6
16.	SORTIES AU PARC DONALD-MARTIN ET À LA PISCINE MUNICIPALE .....	6
17.	URGENCE .....	6
18.	COORDONNÉES ET INFORMATIONS DES PARENTS .....	7
19.	BLESSURE .....	7
20.	PROCÉDURES POUR LE DÎNER ET LES COLLATIONS.....	7
21.	FORMATION DES ANIMATEURS.....	8

---

## **1. COORDONNÉES IMPORTANTES**

---

### **SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS DE LA VILLE D'ACTON VALE**

1505, 3e Avenue (Centre sportif), Acton Vale, Qc J0H 1A0

Jany Proulx, secrétariat

jany.proulx@ville.actonvale.qc.ca

Téléphone : 450 546-2703, poste 203

Horaire du secrétariat : Lundi au jeudi 8h-12h et 13h-16h45 / Vendredi 8h-12h

### **CAMP DE JOUR YOUHOU**

#### **Directrice des Camps Youhou!**

Alexandra Ouellet

alexandra.ouellet@groupeDOMISA.com

Téléphone : 1 877 931-6850 poste 102

#### **Coordonnatrices du CAMP À ACTON VALE**

Charlie Archambault

Rose Dauphinais

coordo.acton@groupeDOMISA.com (pendant la période du camp seulement)

Téléphone : 450 546-2703, poste 210 (pendant la période du camp seulement)

---

## **2. RENCONTRE VIRTUELLE DE PARENTS**

---

### **MARDI 20 MAI À 18h30**

Via la plateforme en ligne Teams.

Le lien sera transmis par courriel aux parents à la mi-mai et figurera aussi sur le site web de la Ville (section "Loisirs et culture", puis le bouton bleu "Inscriptions aux activités").

Cette rencontre pourra par la suite être visualisée sur internet, via la page Facebook : La Zone Youhou - Camps de jour. Si vous n'avez pas accès à Facebook et voudriez visualiser la rencontre après le 20 mai, contactez Jany Proulx (jany.proulx@ville.actonvale.qc.ca) pour recevoir par courriel un lien internet sur Youtube.

---

## **3. LIEU DU CAMP DE JOUR**

---

Le camp de jour a lieu au Centre sportif : 1505, 3<sup>e</sup> Avenue.

**ACCÈS sur le côté du bâtiment, la porte numéro 3.**

---

## 4. FONCTIONNEMENT DE L'INSCRIPTION

---

Les inscriptions se font par l'intermédiaire de la Ville d'Acton Vale, **du 10 mars au 22 mai 2025**.  
Aucune inscription après la date limite.

- En ligne : **www.ville.actonvale.qc.ca**
- En personne au secrétariat du Centre sportif  
Lundi au jeudi 8h-12h et 13h-16h45 / vendredi 8h-12h

---

## 5. DATE LIMITE D'ANNULATION-REMBOURSEMENT

---

La date limite d'annulation-remboursement est le **22 mai 2025**.

---

## 6. HEURES D'ANIMATION DU CAMP D'ACTON VALE

---

**Horaire du camp de jour : 8h30 à 16h30**

**Horaire du service de garde du matin : 6h30 à 8h30**

**Horaire du service de garde de fin d'après-midi : 16h30 à 17h30.**

Veillez noter que toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant sur le site d'animation doivent être inscrites sur la fiche d'inscription, sans quoi nous ne pouvons laisser partir l'enfant. Il est **obligatoire** de nous avertir par écrit ou par téléphone au courant de la journée si une **personne non autorisée** vient chercher le ou les enfants en question. Un mot de passe déterminé par la ou les personnes titulaires de l'enfant sera requis afin de pouvoir quitter avec l'enfant.

Si votre enfant peut quitter le **site d'animation seul**, vous devez en aviser l'équipe de coordination par téléphone ou par mémo écrit. Si l'enfant quitte à tous les jours seul, vous **devez remplir et signer** une autorisation écrite avec l'heure du départ de l'enfant.

---

## 7. PROCÉDURES POUR LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

---

### ARRIVÉE

- **Pour les enfants inscrits au service de garde : à partir de 6h30**
- **Pour les enfants NON inscrits au service de garde : à partir de 8h30**  
Les enfants qui arrivent avant cette heure ne pourront entrer au service de garde.
- **Heure maximale d'arrivée : 9h30**

Vous devez entrer par la **porte numéro 3, sur le côté du Centre sportif** (près de l'entrée des joueurs).

**Chaque jour, le parent doit signer le registre de présence** selon la première lettre du nom de famille de l'enfant. L'enfant qui arrive seul et repart seul doit aussi signer ou mettre ses initiales.

Avec ou sans son parent, l'enfant se dirige ensuite sur la surface de patinoire, où le service de garde et le rassemblement du matin auront lieu et où l'enfant rejoindra son groupe.

Le lundi matin, votre enfant sera assigné à un animateur pour la semaine. L'enfant pourra aller déposer son sac et sa boîte à lunch dans le vestiaire attribué au nom de son animateur. **Les chambres des joueurs du Centre sportif seront nos vestiaires pour le camp de jour. Les enfants auront chacun un crochet à leur nom.**

## DÉPART

La sortie se fait par la **salle 3**, comme à l'arrivée. **Le parent doit signer le registre** afin de confirmer son départ avec l'enfant. Dans le cas où ce n'est pas le parent qui vient chercher l'enfant, l'animateur pourra valider dans la fiche d'inscription si vous êtes en droit de partir avec ce dernier.

## FRAIS DE RETARD

Des frais de **5\$ par tranche de 30 minutes** seront exigés pour tout retard. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir téléphoner pour nous aviser de votre retard.

---

## 8. CODE DE VIE

---

1. Je respecte les consignes;
2. Je respecte les moniteurs et les campeurs dans leurs gestes et leurs paroles;
3. Je participe à toutes les activités proposées;
4. Je respecte le matériel et le range après mon utilisation;
5. Je demeure avec mon moniteur en tout temps;
6. Je respecte la nature, je dépose donc tous les déchets aux endroits prévus;
7. Je laisse mes jouets ou objets personnels à la maison, afin de profiter pleinement des activités et éviter les pertes ou les vols;
8. Je m'explique calmement, je cherche des solutions non violentes et je contrôle mes émotions;
9. Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

**GESTION DE LA DISCIPLINE** dans les cas de non-respect des règles, d'un comportement nuisible face aux autres ou mettant en danger la sécurité de l'enfant et celle du groupe.

<b>Escalade des sanctions — Problème MINEUR</b>	<b>Escalade des sanctions — Problème MAJEUR</b>
(langage grossier, querelle, désobéissance, crise, insulte, bousculade, refus de participer, etc.) :	(violence physique, crise de rage, intimidation, fugue, bris de matériel, etc.) :
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avertissement verbal / Discussion</li><li>2. Retrait ou non-participation à une activité</li><li>3. Avis écrit au parent</li><li>4. Appel au parent pour trouver une solution</li><li>5. Suspension d'une durée déterminée</li><li>6. Expulsion définitive du camp de jour</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Enfant retiré du groupe - Rencontre avec le parent et, selon la gravité de l'action, avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées</li><li>2. Expulsion définitive du camp de jour</li></ol>

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

---

## 9. À APPORTER QUOTIDIENNEMENT

---

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de les transporter.

**Voici ce qu'on doit retrouver à tous les jours dans le sac à dos :**

- Casquette ou chapeau
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch santé froid, 2 collations santé, bouteille d'eau)
- Si vous donnez un lunch chaud à votre enfant, il est préférable qu'il soit déjà réchauffé et mis dans un thermos. Cela facilite le temps du repas.
- Un contenant réfrigérant pour tenir les aliments au frais («ice pack»)
- **Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales)**

---

## 10. CODE VESTIMENTAIRE

---

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe), idéalement des vêtements qu'ils pourront salir lors des activités sportives et artistiques (peinture, crayon, etc.).
- Souliers de course ou souliers permettant de frapper un ballon (pas de sandales et éviter les gougounes).
- Chapeau, casquette.
- Maillot de bain les lundis, mercredis et jeudis.

---

## **11. OBJETS PERDUS**

---

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet à l'entrée du débarcadère/embarcadère. Veuillez vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.
- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

---

## **12. OBJETS PERSONNELS**

---

Un emplacement est attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les sacs à dos et les boîtes à lunch. Il est à noter que les enfants doivent laisser leurs jouets personnels à la maison. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

---

## **13. MALADIE**

---

**Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :**

- Fièvre
- Diarrhée
- Vomissements au cours des 24 dernières heures
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Maladie infectieuse
- Présence de parasites (poux)
- Symptôme de la Covid-19 (toux sèche, fièvre, maux de gorge, perte de l'odorat ou du goût)

---

## **14. ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS**

---

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

---

## 15. ALLERGIE

---

Le Camp Youhou! de la municipalité d'Acton Vale soutient la protection des enfants atteints d'allergie(s) de toute(s) sorte(s). Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

- Arachides
- Noix
- Fruits de mer

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque; le tout devra être mentionné dans sa fiche santé à l'inscription. **De plus, l'enfant devra avoir, EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.**

---

## 16. SORTIES AU PARC DONALD-MARTIN ET À LA PISCINE MUNICIPALE

---

### **Lundi et mercredi après-midis : Sortie au parc Donald-Martin**

Au parc, des animateurs font la surveillance à des postes déterminés autour des jeux d'eau et des modules de jeux secs.

Nous nous déplaçons à pied au parc Donald-Martin. La distance de marche des enfants est d'environ 20 minutes pour aller et la même chose pour revenir.

### **Judi avant-midi : Sortie à la piscine municipale**

Le déplacement à la piscine se fait par autobus. Le départ est prévu autour de 9h.

Des animateurs font la surveillance à des postes déterminés autour de la piscine, en plus des sauveteurs déjà sur place. Il est de la responsabilité du parent de nous indiquer si son enfant peut se baigner ou non sans veste de flottaison.

Veillez noter que chaque enfant est identifié le matin soit par un bracelet, un élastique ou une marque au crayon sur sa main afin d'avoir un repère visuel sur les enfants qui doivent porter une veste.

---

## 17. URGENCE

---

Le Camp d'Acton Vale prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge que c'est nécessaire ou approprié, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents.



---

## 18. COORDONNÉES ET INFORMATIONS DES PARENTS

---

Veillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergies, médication) en avisant directement l'équipe de coordination.

---

## 19. BLESSURE

---

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

1. Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
2. Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
3. Administrer les premiers soins (selon les compétences acquises).
4. Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
5. Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

---

## 20. PROCÉDURES POUR LE DÎNER ET LES COLLATIONS

---

### DÎNER

- Le dîner se déroulera à l'extérieur ou l'intérieur, selon la température.
- Les enfants ont accès à un four micro-onde. **NOTE : Étant donné le grand nombre d'enfants qui mangent chaud, nous vous demandons de préférence de faire chauffer le plat de votre enfant à la maison et de le mettre dans un « thermos ».**
- La boîte à lunch doit obligatoirement être identifiée au nom de l'enfant et nous vous suggérons fortement d'y déposer une boîte réfrigérante «ice pack».
- **Veillez fournir, tous les jours, un dîner, 2 collations santé comme un fruit, yogourt, compote de pomme, etc., ainsi qu'une bouteille d'eau.**

---

## **21. FORMATION DES ANIMATEURS**

---

La formation des animateurs inclut plusieurs volets dont :

- Les principes d'une communication efficace;
- Le travail d'équipe;
- Les besoins et les caractéristiques des enfants;
- Attitude et éthique d'un animateur;
- Créer et intervenir dans un groupe;
- Formation en premiers soins;
- Les thématiques;
- La sécurité, la prévention et la gestion des risques;
- Les aspects légaux de la fonction d'animateur.

Nous vous souhaitons un bel été!